### LE DRAME DE LA RUE MANUEL

**L'autopsie**

L'autopsie de Mme Peletta a été faite mercredi soir, à 6 h. et demie, à l'hôpital Sainte-Eugénie, par M. Dethilleul, en présence de M. Delalé, juge d'instruction et de son greffier, M. Bastoen.

Des constatations médicales, il résulte que la victime portait au sommet de la tête des plaies provenant des coups de tisonnier et ne présentant aucun caractère de gravité.

La mort est due à une blessure du temporal gauche, suite de la chute que fit sur le plancher Mme Peletta.

*Faisons nos achats rien que dans les maisons catholiques.*

# ROUBAIX

### LE SERVICE DE L'ABATTOIR LE DIMANCHE

M. le Maire vient de prendre l'arrêté suivant :

« Considérant que la fermeture de l'Abattoir, le dimanche, pendant la période des chaleurs, peut devenir très préjudiciable aux intérêts de la boucherie, par suite de la mauvaise conservation de la viande et qu'il y a lieu d'éviter, autant que possible, cette cause de corruption,

Arrêtons :

Pendant les mois de mai, juin, juillet, août et septembre, l'abattoir sera ouvert, le dimanche, de cinq heures à neuf heures du matin ; aucun abattage ne pouvant plus être fait après huit heures du matin.

## La fugue d'un gamin de quinze ans

### HENRI NEDERVELDE EST ARRÊTÉ A ANVERS

Nous avons relaté, hier, la fugue d'un écolier, Henri Nedervelde, qui avait quitté le domicile de ses parents, rue de Croix, 13, en emportant une somme de deux cents francs et cinquante obligations de cent francs de la Ville d'Anvers 1903.

Le précoce gamin a été arrêté, mardi soir, à Anvers.

A peine arrivé dans cette ville, il se présenta aux guichets d'une maison de banque dans le but de négocier les obligations dérobées à son père, — on piste 48 de ces obligations — on ne sait encore où il a fait passer les deux autres.

Henri Nedervelde, supposant que son signalement avait été envoyé partout par la police de Roubaix, eut la précaution de donner un faux nom.

Pris de soupçons devant le jeune âge du client qui se trouvait à son guichet, l'employé de la banque le questionna sur l'origine des valeurs qu'il avait en sa possession. Les réponses évasives et l'attitude embarrassée de Henri Nedervelde fortifièrent les soupçons de l'employé et l'écolier fut mené devant un commissaire de police à qui, après bien des hésitations, il finit par avouer sa coupable escapade.

La police roubaisienne a aussitôt été informée par le magistrat anversois et M. Nedervelde a pris le train pour aller rechercher son fils et son argent à Anvers.

Ajoutons qu'au moment de son arrestation, Henri Nedervelde a été trouvé en possession d'un revolver nouvellement acheté. Il a, en raison de ce fait, été l'objet d'un procès-verbal pour port d'arme prohibée.

**LECTURE POPULAIRE**
22, Grande-Rue
Nouveaux tracts de l'Action Populaire

Le 14 juillet. — La Commission municipale des fêtes s'est réunie, mardi soir, à la Mairie. Elle s'est occupée de la fête du 14 juillet et a décidé de n'y rien changer au programme des années précédentes.

**Le concours de chiens policiers.** — Les intéressantes épreuves pratiques réservées aux chiens de défense et de police que prépare pour le 7 juillet prochain, au Vélodrome Roubaisien, le « Club St-Hubert du Nord » prennent les proportions d'un véritable évènement et de divers points de Belgique et de France, les engagements des sujets les plus réputés parviennent aux organisateurs.

Le Comité d'honneur et de patronage a été ainsi composé : M. le Préfet du Nord, président ; MM. Eugène Motte, maire de Roubaix, Gustave Dron, député-maire de Tourcoing, Charles Delesalle, maire de Lille, et Edouard Roussel, conseiller général, adjoint au maire de Roubaix.

A la liste des prix vient de s'ajouter encore une somme de 100 fr. offerte par la ville de Tourcoing.

**Société de secours mutuels des Anciens Sous-Officiers Français.** — Le Conseil d'administration invite les sociétaires à assister à l'assemblée générale du 2e trimestre qui aura lieu dimanche prochain 23 courant, à 4 h. ½ au café Delattre.

Ordre du jour : Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale. — Situation financière. — Tirage d'une tombola organisée pour les sociétaires présents à la réunion.

Le Conseil d'administration propose de faire une excursion à Gand pour le lundi de la ducasse de Roubaix, 2 septembre prochain.

Le but de cette excursion sera la visite des importants ateliers de constructions de MM. Carels. Les détails complémentaires seront donnés à la prochaine réunion.

**Ligue Vélocipédique du Nord.** — L'excursion officielle à Sailly-Baisieux avec la fanfare cycliste a obtenu un vif succès. Le départ de Roubaix a eu lieu à 7 h. du matin, et c'est aux sons joyeux de la fanfare que les excursionnistes, au nombre d'environ 150, ont atteint Baisieux vers 9 h.

Après le petit déjeuner, le groupement s'est fait à 10 h. 15 au café Pottié, à Baisieux, et le retour à Roubaix s'est effectué dans les meilleures conditions, cette longue théorie de pédaleurs, musique en tête, provoquant partout sur son passage un vif mouvement de curiosité. Avant midi, les excursionnistes étaient rentrés au local, café Wagnon, boulevard Gambetta, 2, où a eu lieu le tirage au sort des superbes primes entre les sociétaires présents.

**Aux Prévoyants de l'Avenir (127e section).** — C'est dimanche 23 qu'aura lieu la grande fête de propagande organisée par la 127e section, sous la présidence de MM. Chatelus, président fondateur, et Dugas, vice-président du comité central ; voici le programme de cette fête :

De 10 à 11 heures, au siège social, salle Sainte-Cécile, 23, rue Saint-Georges, réception des délégués de section ; à 11 h. un quart, départ en cortège pour la gare avec la Concordia-Harmonie ; à 11 h. et demie, réception à la gare de MM. Chatelus et Dugas, du comité central ; à midi, réception à l'Hôtel de Ville, par l'administration municipale.

A 3 heures précises, à l'Hippodrome Roubaisien, grand concert ; le soir, à 7 h., un grand banquet clôturera la fête ; la cotisation est fixée à 3 francs. Les dames sont particulièrement invitées. Le banquet aura lieu dans la salle Sainte-Cécile, 23, rue St-Georges et sera servi par le Restaurant Moderne.

Le comité d'organisation fait appel aux Prévoyants et compte les voir nombreux à la réception, ainsi qu'au concert pour lequel des cartes de famille seront à la disposition de tous, le dimanche 23 courant, de 10 à 11 h.

**Sauveteurs récompensés.** — M. le Ministre de l'Intérieur a décerné les récompenses suivantes à trois de nos concitoyens qui se sont signalés par des actes de courage :

Mention honorable à M. Barte (Emile-Désiré), agent de police en retraite à Roubaix ; 11 mars 1907 : s'est signalé dans deux circonstances et notamment en abattant un chien atteint de la rage. — Déjà titulaire d'une mention honorable.

Mention honorable à M. Noyon (Henri-Jules-François), pharmacien à Roubaix ; 19 mars 1907 : a été contusionné en arrêtant un cheval emporté.

Lettre de félicitations à M. Derycke (Jules), préposé d'octroi à Roubaix ; 23 avril 1907 : a maîtrisé un cheval emporté.

**Harpe chromatique Pleyel. Vente et location. Seul représentant pour Roubaix-Tourcoing, Moreelli, 3 et 16, rue du Bois, Roubaix.**

**Un octogénaire victime d'un très grave accident.** — Un octogénaire, M. Joseph Francens, qui demeure rue de Lannoy, cour Boraval, chez les époux Capiaux, a fait une très grave chute, mardi soir, dans l'escalier conduisant à sa chambre.

On l'a relevé évanoui, baignant dans une mare de sang. Le malheureux portait, au sommet de la tête une plaie de vingt centimètres. Le crâne était fracturé.

Après avoir reçu les premiers soins d'un pharmacien du voisinage, le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu dans la voiture d'ambulance.

M. le docteur Butruille lui a fait, mercredi matin, l'opération du trépan. Jusqu'à présent M. Francens n'a pas repris connaissance. Son état est très grave.

M. le docteur Butruille croit que la chute du vieillard est due à une attaque d'apoplexie qui l'aurait surpris au moment où il atteignait le palier de l'escalier.

Les parents de M. Francens ont, du reste, déclaré que l'octogénaire était sujet à des crises d'apoplexie.

**Les accidents du travail.** — M. Jules Coupleux, 30 ans, rue de Denain, 37, à Tourcoing, contremaître au Triage de MM. Paul Delmasure : en voulant remettre une courroie s'est fait plusieurs blessures aux doigts et à la face dorsale de la main droite. 10 jours de repos.

— Marcel Debosschère, 14 ans, rue Pasteur, à Mouvaux, tisserand chez MM. C. et J. Pollet : blessé au poignet gauche d'un coup de bras de chasse. 12 jours.

— M. Ernest Gaeremynck, 25 ans, 116, rue Cuvier, plieur de pièces chez MM. Aug. Lepoutre et Cie, fabricants : blessé au coude droit en tombant dans un escalier. 18 jours.

— M. Jean Weos, 18 ans, rue [illegible], rattacheur chez MM. Motte et Porisse s'est fait prendre le pouce gauche dans des cylindres qu'il dégorgeait. Un mois de repos.

— M. Louis Dubois, 25 ans, rue des Longues-Haies, cour Vromant, 27, rattacheur chez MM. Motte et Porisse : entorse de l'épaule gauche en dégorgeant des cylindres. 12 jours.

— M. Bernardin Deffontaines, 30 ans, rue Voltaire, 95, tisserand chez MM. F. Vanoutryve et Cie : majeur droit pris dans les organes de son métier, ongle arraché. 15 jours.

— M. Charles Horneat, 4 [illegible], au Touquet, Wattrelos, tisserand chez MM. Mulliez fils et Parent : contusions au côté gauche et aux reins en tombant. 12 jours.

— M. Charles Dhondt, 58 ans, rue Archimède, cour Losfeld, débardeur chez M. Victor Bulteau, camionneur : a reçu le brancard d'une charrette sur le pied gauche : excoriations et plaies. 15 jours.

— M. Victor Renard, 20 ans, à Dottignies, plafonneur chez M. Léon Flourent : a eu le médius droit écrasé par l'une des barres de fer qu'il déchargeait. 20 jours.

— M. Charles Hélin, 17 ans, boulevard de Reims, cour Dufermont, 7, apprêteur chez MM. Motte et Delescluse frères : coupure profonde à l'index gauche en nettoyant une tondeuse. 16 jours.

— M. Henri Jusy, 40 ans, rue de la Longue-Chemise, 37, rattacheur chez Mme veuve Millé et fils : main gauche prise entre une poulie et une carde qu'il voulait y placer ; contusions à la main gauche et plaies par écrasement au [illegible]. Trois semaines.

— M. Henri Vanhaesebrouck, 35 ans, à Mouscron, machiniste à la Fonderie de la Fosse-aux-Chênes : a reçu de la fonte en fusion sur les deux pieds. 15 jours.

**Services de Table, choix considérable à la *Faïencerie du Nord*, A. VILQUIN-MARTIN, 71, rue de Tourcoing (en face l'usine à gaz, arrêt du car), Roubaix.**

**Noyée.** — Nous annoncions, mardi matin, qu'une ménagère de la rue Louis-Dupire, 37, Mme Zélia Grimm, veuve Camille Vandekerkhove, 53 ans, avait disparu de son domicile dans la nuit de samedi à dimanche.

Le cadavre de cette malheureuse a été retiré du canal, mercredi, vers midi et demi, par deux ouvriers, MM. Rémy Lambert et Léon Lefebvre, qui, passant quai de Lorient, l'avaient vu flottant à la surface de l'eau.

La veuve Vandekerkhove avait, du 15 au 18 mai dernier, été en traitement à l'Hôtel-Dieu pour une maladie grave. On croit que le mal dont elle continuait à souffrir l'a poussée à sa funeste détermination.

Le corps de la noyée a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu après les constatations légales faites par M. Squivée, commissaire du 3e arrondissement.

**Arrestation d'un dangereux repris de justice.** — Les agents de sûreté Clarisse et Vanbuyten ont arrêté, mardi soir, place du Commerce, Henri Godefroy, 22 ans, sans domicile fixe.

C'est un individu très dangereux, plusieurs fois condamné déjà à la suite de rixes graves qu'il avait provoquées.

La dernière affaire de coups à laquelle il a pris part comme principal acteur et qui a, du reste, motivé le mandat du juge d'instruction Houeix en vertu duquel il a été arrêté mardi, remonte à une dizaine de jours.

Un autre bandit, Edouard Impens, qui était sous le coup d'un arrêt d'interdiction de séjour, avait été rencontré à Roubaix par des agents qui l'arrêtèrent.

Henri Godefroy accuse un manœuvre de maçon, Victor Desreyter, d'avoir dénoncé son ami Edouard Impens à la police. En compagnie d'un cousin de ce dernier, il se rendit donc au chantier où travaillait Victor Desreyter et porta au manœuvre de maçon deux coups de couteau qui, si l'arme n'avait pas dévié, pouvaient le blesser mortellement.

Godefroy avait pris la fuite aussitôt son coup fait et n'avait plus reparu depuis.

### ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

[illegible] SUPÉRIEUR à tous, 5, rue [illegible], LILLE

du 19 juin

**Naissances.** — Arthur Lesaffre, rue Beaumont, 161. — Lucien Bonduel, rue Blanchemaille. — Mireille Vanlemster, rue Blanchemaille. — Henri Bobbe, rue de la Baleine, [illegible] de la Crèche, 3. — Julienne Arens, rue de la Guinguette, 30. — Gabrielle Mees, rue Voltaire, cour Dufally, 5. — Alphonse Vanoost, rue de Flandre, cour Vantroyen, 2. — Henri Rode, rue de l'Ommelet, cour Ferret, 21. — Nelly Vanlaer, rue Brézin, 4. — Emile Dottier, rue Monge, 161.

**Mariage.** — Henri Bonnet, [illegible], rue du Tilleul, 109, et Elise Noel, soigneuse, rue Lafontaine, cour Lebrun, 2.

**Décès.** — Suzanne Heudre, 2 mois, rue du Moulin, [illegible]. — Jules [illegible], 15 jours, rue Olivier-de-Serres, [illegible]. — [illegible] Vandamme, [illegible]. — Adolphe [illegible], 56 ans, journalier, rue Blanchemaille. — Florence Van Thuyne, 1 m., rue des Longues-Haies, 115, cour Leprez, 11.

### EN ÉTÉ

Rien ne vaut pour se désaltérer 10 gouttes de Ricqlès dans un verre d'eau sucrée. Le Ricqlès apaise la soif, préserve des épidémies. Exiger du Ricqlès.

### WATTRELOS

Ce soir, à huit heures et demie, réunion de la Jeunesse Catholique. — Ordre du jour : Excursion !

**« Les Prévoyants de l'Avenir ».** — Le Bureau de la 1297e section, invite ses sociétaires à se réunir dimanche prochain, 23 juin courant, à 9 heures du matin, au local, chez M. Louis Horny, Grand-Place, pour assister à la réception organisée par la 127e section de Roubaix en l'honneur de MM. Chatelus et Dugas, président et vice-président de la société. Le Bureau voudrait que chacun fasse un petit effort, malgré que ce soit la ducasse, pour ne pas manquer à cette cérémonie dont nous avons donné le programme dans notre chronique roubaisienne.

**Accident du travail.** — A la briqueterie Delacourt, au Sapin-Vert, un ouvrier [illegible] au four continu, Théophile Verschaeve, [illegible] ans, s'est contusionné la région de la jambe gauche en poussant un wagon chargé de briques. 8 à 10 jours de repos. Docteur [illegible], de Tourcoing.

**Arrestation de trois malfaiteurs.** — Dans la nuit de mardi à mercredi, vers 1 heure du matin, la gendarmerie a arrêté au hameau du Winhonte, trois individus couchés sur des bottes de paille dans un champ. Ils s'appellent Angelus Lingier, 20 ans, Hubert Vanhecke, [illegible] ans et Jules Olivier, [illegible] ans, tous trois sans domicile fixe.

Ces malfaiteurs sont inculpés dans différentes affaires notamment de vol de poules chez M. Dubois-Destombes, cultivateur et chez M. Clarisse, cultivateur au Winhonte.

Angelus Lingier portait au moment de son arrestation un pantalon appartenant à M. Leclercq, cultivateur à Mouscron ; il a été interrogé par M. Buchart, commissaire de police, concernant un vol d'effets d'habillements chez les époux Ernoult, commis le 6 mai et a avoué en être l'auteur.

Le trio a été conduit à Lille.

**La fraude.** — En faisant une ronde de nuit, les gendarmes ont arrêté Maria Trigrez, 47 ans, demeurant au Hutin, qui portait 24 paquets d'allumettes belges. [illegible]

### CROIX

**Un pick-pocket.** — M. D..., assistait mercredi, à onze heures, en l'église Saint-Pierre, aux funérailles de M. Louis Loridant. Au moment où il déposait sa carte dans la corbeille, un individu le bouscula légèrement ; quelques instants après, M. D... constata la disparition de sa montre et de sa chaîne, en or, d'une valeur de 400 francs. Plainte a été déposée au commissariat.

**Un ivrogne.** — Alphonse Cambien, 27 ans, forgeron, rue du Creusot, à l'estaminet Hollevaeghe, faisait la fête hier. Etant pris de boisson, il brisa quelques carreaux à l'estaminet Verpraet, rue de Lille. Cambier a été l'objet d'une contravention.

**Accidents de travail.** — A l'Usine à Gaz, Auguste Vanhoutte, 33 ans, aide-forgeron, rue du Parc, s'est blessé en portant un panier de boulons. Entorse du pouce gauche. 8 jours de repos.

— A l'usine Holden et Cie, Léon Sabin, 36 ans, chauffeur à Wasquehal, a fait une chute dans l'atelier. Entorse du pouce droit et contusions multiples. 10 jours de repos.

CROIX. — Décès. — Adelaïde Lefebvre, 76 ans, rue des Ogiers, 177.

**SAVON PARIS-MÉNAGE** *Blancheur du linge*

### WASQUEHAL

**Pied écrasé.** — Isidore Cappenolle, 21 ans, terrassier au Central Electrique, rue de la Brasserie, à Croix, au service de M. Carette-Duburcq, entrepreneur à Roubaix, a eu le pied droit écrasé par une traverse de chemin de fer. 15 jours. Docteur Demeulio.

**Tour de rein.** — Au tissage Louis Williem, industriel au Capreau, M. Adolphe Desmet, 28 ans, rue de Tourcoing, s'est fait un tour de rein en soulevant une bascule.

**Vol.** — Aux confins de Wasquehal, des voleurs restés inconnus se sont introduits dans la ferme du Chateau Rouge, occupée par M. Therain. Après avoir visité les différentes pièces de l'habitation, ils ont emporté deux paires de bottines, dont l'une appartient à M. Therain et l'autre à sa servante, et aussi une montre avec sa chaîne. De plus ils ont enlevé d'un jupon de la domestique un porte-monnaie avec quelques pièces d'argent.

Plainte a été portée et une enquête est ouverte.

**Arrestation de fraudeurs.** — Mercredi matin, deux fraudeurs ont été arrêtés par les douaniers du Petit-Wasquehal.

**Enterrement du jeudi 20 juin.** — A 8 h. 3/4, Marie Despicht, 9 mois, au quartier du Quesnoy.

### FLERS-BREUCQ

**Accident du travail.** — Louis Ghesquière, 36 ans, rue de Tournai, à Templeuve, et Vanolbaecq, 41 ans, rue de Lille, à Croix, travaillant tous deux à l'établissement Bayer et Cie, ont reçu sur leur pied droit un bloc de glace. Le docteur Delannoy leur a prescrit 15 jours de repos.

# TOURCOING

## Un fait qu'on ne supprimera pas

L'organe du Cravacheur trouvant excessif que les membres de la Fédération de Jeunesse Catholique se réunissent en congrès, avait dit : « Ils en ont du toupet ! »

Deux mille catholiques ont répondu : « Mais nous vous faisons donc bien peur ! »

Le même journal avait écrit : « Il faut que cela finisse ! »

Et les mêmes deux mille catholiques se sont écriés : « Mais ça ne fait que commencer ! »

Ils ont ajouté : « Ça va continuer, qu'on se le tienne pour dit. »

Ça — (c'est la propagande catholique) — est entrepris par des jeunes citoyens à qui sourient les longs espoirs et les vastes pensées. Comment voulez-vous que ça finisse ?

Ça, c'est le fait social avec lequel il faut compter. On ne supprime pas un fait. On s'en accommode. Il le faut bien.

Cinquante gendarmes de plus ou de moins dans notre ville ne font rien à l'affaire. Tout au plus rendent-ils ridicule le Maire qui les dérange de leur pot-au-feu.

Le sabre du gendarme n'en impose pas plus que la Cravache du Maire ; on l'a bien vu dimanche. La foule, où se trouvaient nécessairement des gens de toutes les opinions, s'est même montrée sympathique aux jeunes catholiques et ne s'est point gênée pour blâmer l'attitude intransigeante et grotesque du Maire.

Ce dernier comprendra-t-il la leçon ? Nous savons bien qu'il affiche la prétention de ne vouloir jamais recevoir de leçon de personne. Mais ici ce sont les faits qui le châtient. Et nous le répétons : on ne nie point les faits.

## Ce que le Bloc a su faire pour les travailleurs économes

Dernièrement nous faisions ressortir l'augmentation de 2.30 pour cent sur l'ensemble des contributions qui se répartit entre les charges [illegible] celles qu'on nous invite à payer — si ce n'est déjà fait — en 1907.

La mauvaise politique se paie cher mais elle est particulièrement onéreuse aux ouvriers et employés économes.

« Il y a six ans, nous dit un employé de commerce, je consacrai mes économies à l'achat d'une maison — 6.000 francs plus environ 10 pour cent de droits de mutation versés à l'Etat. — Avant d'entrer dans ma propriété le gouvernement m'avait donc déjà raflé 600 fr. ; deux années de loyer !

Lorsque le gros propriétaire, auquel j'ai acquis ma maison, la louait, il demandait 30 francs par mois, comme représentant l'intérêt de son argent, la dépréciation de l'immeuble et aussi les risques — qui n'existent plus depuis que j'habite moi-même ma propriété — d'avoir des locataires [illegible] gageant à la cloche de bois.

Deux ans après mon acquisition, pour me faire sentir que j'avais eu le tort d'être économe, on estima ma cote mobilière sur un loyer de [illegible] francs. Ma maison n'avait pourtant pas plus de valeur qu'au temps où un gros propriétaire la louait 30 francs, en comprenant dans ce loyer les risques qu'il courait de n'être pas payé.

Voici maintenant la progression des impôts que j'acquitte du fait des économies réalisées péniblement sur mon salaire : En 1902, 51 fr. 81 — 51 fr. [illegible] en 1904 — [illegible] en 1905 — [illegible] en 1906 et [illegible] en 1907. Faites le calcul et vous trouverez qu'en cinq années mes charges ont été augmentées de « douze pour cent ».

Et voilà bien ce que le Bloc a su faire pour les travailleurs honnêtes, courageux et économes. »

### LE DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ DES POMPES FUNÈBRES EST ARRÊTÉ SOUS LA PRÉVENTION D'IMPORTANTS DÉTOURNEMENTS

Il y a quelques jours, l'administration des Pompes Funèbres de Paris rappelait brusquement Albert Petit, son directeur de la succursale de Tourcoing. Elle lui offrait, à Paris même, un emploi beaucoup moins important que celui qu'il occupait dans notre ville.

Albert Petit allait partout depuis, exhibant la fameuse lettre de rappel et disait à qui voulait l'entendre qu'il était victime d'une vengeance politique à laquelle il répondrait en envoyant sa démission à son administration. Un journal se fit même l'écho de ces plaintes.

En annonçant hier que M. Baudouin, de Provins, remplaçait Albert Petit dans la direction de la succursale de Tourcoing, ce journal disait : « La politique ne serait pas étrangère à cette affaire. »

Or, mercredi à 6 heures du soir, l'agent de sûreté Lepiet se présentait au domicile d'Albert Petit. Ce dernier se préparait à quitter Tourcoing. L'agent arrivait donc tout juste pour l'inviter à le suivre au commissariat central.

Là, M. Rougeron lui dit qu'il le mettait en état d'arrestation sous l'inculpation d'importants détournements au préjudice de la Société des Pompes Funèbres de Paris. Son interrogatoire commença immédiatement.

Cette arrestation a été opérée sur la plainte de l'inspecteur de la Société, à la suite d'irrégularités graves constatées dans la comptabilité d'Albert Petit. Nous aurons probablement à revenir sur cette affaire.

**La fête de M. le Supérieur au Collège du Sacré-Cœur.** — Un temps superbe, une foule d'amis, d'innombrables élèves, tout le clergé de la ville, l'harmonie, des chants, des compliments et des fleurs, une cordialité, un entrain unanime, tel fut le cadre gracieux dans lequel fut célébrée la fête traditionnelle de M. le Supérieur.

Le matin, le collège tout entier s'est rendu en pèlerinage en l'église du Sacré-Cœur encore tout imprégnée du parfum de dévotion, que les cérémonies du couronnement ont répandu dimanche dans cette pieuse paroisse.

A une heure, un banquet très bien servi réunissait maîtres anciens et actuels, amis et élèves, autour du distingué Supérieur, M. l'abbé Charles Lecomte. Au dessert, le héros de la journée offrit lui-même à ses hôtes, sous forme d'un toast délicieux d'à-propos et de délicatesse, ses souhaits et l'expression de sa reconnaissance. MM. les Doyens de Saint-Christophe et de Notre-Dame, M. E. Marcis et M. le Capitaine Magnier, dirent à leur tour la confiance que notre ville entière met dans la direction si savante, si ferme et surtout si chrétienne que M. le Supérieur et ses infatigables auxiliaires, impriment au Collège du Sacré-Cœur.

La fanfare de l'Etablissement, toujours brillamment conduite par M. Heinrick, exécuta divers morceaux du meilleur goût.

A la suite du banquet des réjouissances furent organisées dans les cours de récréation. Nous avons applaudi au cortège pittoresque du « Char à travers les âges ». La brouette tourquennoise y figurait à bonne place.

Le soir une pièce fut jouée par les membres de la Conférence de Saint-Vincent de Paul au profit des pauvres.

Conclusion : Fête sans nuage et pleine de réconfort.

**Assistance obligatoire.** — Les mandats de paiement pour les personnes inscrites avant le 1er janvier 1907, sont à leur disposition au siège du Bureau de Bienfaisance, vendredi prochain, à partir de 2 heures de l'après-midi.

**Pluie de décorations turques à l'occasion de l'Exposition de Tourcoing :** On nous fait le communiqué suivant :

Par iradé impérial paru au Journal Officiel ottoman du 10 juin 1907, S. M. le Sultan de Turquie a nommé chevaliers de l'Ordre du Medjidié :

MM. Eugène Jourdain, président de la Chambre de Commerce de Tourcoing ; E. O. Lapni, directeur de l'Exposition de Tourcoing ; Emile Lecomte, Léon [illegible], Victor [illegible], Maurice Cardier, adjoints au maire de Tourcoing ; Louis Thiband, consul de Belgique, à Tourcoing ; Maxime [illegible], architecte, directeur du service des Bâtiments communaux.

— Par le même iradé, MM. Ghislain [illegible], secrétaire général de la mairie et Henri Dugardin, rédacteur du journal « L'Avenir de Tourcoing », ont été gratifiés de la médaille de 1re classe des Beaux-Arts.

**Concerts publics.** — Les trompettes « La Revanche » et l'Orphéon « L'Echo de la Frontière » [illegible]

[illegible]

[illegible] Mercredi, à 9 heures du soir, un incendie s'est déclaré [illegible] du Tilleul. Les pompiers, prévenus par un cycliste, se sont rendus sur les lieux avec leur matériel. Le feu avait pris naissance dans la salle des peigneuses où un tas de déchets s'était spontanément mis à flamber.

Après une demi-heure de travail, les pompiers étaient maîtres du feu. [illegible] Ils sont peu importants.

**Accidents du travail.** — [illegible] en maniant une balle de coton. Docteur [illegible] 8 jours de repos.

— Marie [illegible], [illegible] ans, piqûrière, rue du [illegible] Docteur Vanlair ; [illegible]

[illegible]

### ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

du 19 juin

**Naissances.** — [illegible]

HALLUIN. — Du 19 juin. — Décès. — Mélanie [illegible], ménagère, 65 ans, 2, rue Saint-Pierre.

### RONCQ

**Conseil municipal.** — Voici l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal de vendredi [illegible] : Budget supplémentaire de 1907 ; examen des comptes et budgets de l'Hospice, du Bureau de Bienfaisance, de la commune et des chemins vicinaux. — Monument aux victimes de Courrières : souscription. — Réserviste pétitionnaire : demande de secours. — Chorale du Dronkaert, demande d'indemnité. — Consultations de nourrissons. — Sapeurs-pompiers : matériel, Travaux auxiliaires. — Fournitures classiques : Rapport des directeurs des écoles communales. — Legs Wallecamps à l'Hospice : Avis du Conseil. — Taxe militaire : indigents : avis du Conseil.

Soutiens de famille, avis du Conseil. — Service vicinal : application d'une redevance due par la ville de Tourcoing — Canalisation de gaz : rue de Linselles ou Blanc-Four. — Canalisation de gaz : chemin latéral ; élargissement et pavage dudit chemin. — Location des presbytères. — Installation d'une école publique de filles au chef-lieu communal. — Assistance médicale gratuite : modification de la liste. — Assistance obligatoire des vieillards, infirmes et incurables : propositions du bureau d'assistance. — Communications et affaires diverses.

RONCQ. — Du 19 juin. — Naissance. — Germaine [illegible].

WATTRELOS. — Du 19 juin. — Naissances. — J. B. Verbaert, rue des Champs, 42. — Léon Vercoutère, rue Jeanne-d'Arc, 85.

En raison de l'importance de son chiffre d'affaires, **la Grande Pharmacie de France**, 1, rue Faidherbe, à Lille, garantit ses produits toujours frais et d'une pureté absolue, qu'elle achète directement ; ses expéditions pour le dehors, sont remises en gare sitôt réception des ordres, franco port et emballage pour toute commande comportant 10 francs de pharmacie pure, spécialités et eaux minérales exceptées.

### MOUVAUX

**Une protestation.** — Au début de la séance du Conseil municipal, qui eut lieu samedi dernier, M. Duhem fit sortir de la salle des délibérations quelques jeunes gens qui ne sont pas encore électeurs. Ceux-ci, bien que forts de leur droit, la séance étant publique, quittèrent la salle des séances aux injonctions qui leur furent faites par le garde-champêtre. Aujourd'hui, ils nous demandent de vouloir bien publier leur protestation contre cette manière de faire de M. Duhem, maire blocard de Mouvaux :

« Monsieur le Maire de Mouvaux a fait acte d'autorité en empêchant plusieurs jeunes citoyens d'assister à la dernière séance du Conseil municipal, sous prétexte qu'ils n'étaient point électeurs.

Nous nous étonnons que M. Duhem ait osé assumer la responsabilité d'un acte à la fois injuste et illégal, et on ne peut comprendre [illegible]

[illegible] à Monsieur le Maire », et nous espérons qu'un successeur moins [illegible] et plus scrupuleux observateur de la légalité, permettra sous peu à tous les Mouvallois le libre accès dans leur maison commune.

J. Lemaire, J. [illegible], E. [illegible].

Mouvaux, 17 juin 1907. »

**Brevet simple.** — Mlle [illegible], de Mouvaux, a subi avec succès les épreuves du brevet, à Valenciennes. Nous lui offrons nos félicitations, ainsi qu'à sa dévouée professeur directrice de l'école libre de Mouvaux.

[illegible]

**Voleurs.** — Des inconnus ont opéré, en plein jour, dans la ferme de M. [illegible], Chapeau-Rouge, [illegible], et ont visité les différentes pièces de l'habitation.

Ils ont enlevé une montre et sa chaîne, deux paires de bottines et un porte-monnaie. [illegible]

**TAPIOCA** [illegible] **SUPÉRIEUR**

[illegible]

## BOURSE DE BRUXELLES

[illegible]

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1er mai 06 | Concordia | [illegible] | [illegible] |
| 1er août 06 | Espérance | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | Gosselies | [illegible] | [illegible] |
| 1 nov. 06 | H. Usines de Charl. | [illegible] | [illegible] |
| 2 avril 07 | Kessales | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | La Haye | [illegible] | [illegible] |
| 8 avril 07 | Levant de Flénu | [illegible] | [illegible] |
| 10 avril 07 | Marchienne | [illegible] | [illegible] |
| 1 nov. 06 | Noël Sart Culpart | [illegible] | [illegible] |
| 1er juin 06 | Nord de Charleroi | [illegible] | [illegible] |
| 1 août 06 | Peyrage [illegible] | 1210 | 1211 |
| 2 avril 07 | Poirier | [illegible] | 780 |
| 1 mars 07 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| 1er juin 06 | [illegible] de Charl. | 2825 | 2820 |
| 1er mai [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| 21 sept. [illegible] | [illegible] | [illegible] | 1155 |
| 2 avril 07 | Unis-Ouest Mons | 1275 | 1285 |
| | **MÉTALLURGIE** | | |
| 20 [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| | Aciéries la Paix | [illegible] | 770 |
| 2 nov. 06 | Cockerill | 700 | 1730 |
| | Nicolaïef priv. | [illegible] | [illegible] |
| | — ordinaire | [illegible] | [illegible] |
| 16 mai [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| 1er août [illegible] | Ougrée | [illegible] | [illegible] |
| 21 oct. [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| | **ZINC** | | |
| | **DIVERSES — ÉTRANGÈRES** | | |

**ARTHRITIQUES** Buvez à vos repas **CONTREXEVILLE-PAVILLON**

# DÉPÊCHES DE LA NUIT

## Le Midi bouge

### ON NE CROIT PAS A L'ARRESTATION DE MARCELIN ALBERT

Paris. — A quatre heures et demie, M. Clemenceau a fait une courte apparition dans les couloirs de la Chambre.

Interrogé sur l'arrestation probable de Marcelin Albert, il a répondu qu'il n'avait pas encore de nouvelles officielles à ce sujet.

—o—

Paris. — La journée s'est terminée sans qu'on ait procédé, croit-on, à l'arrestation de Marcelin Albert, puisque cette arrestation n'est pas encore confirmée officiellement. On assure que l'arrestation aura lieu ce matin.

## L'agitation à Narbonne

### GÉNÉRAUX HUÉS ET POURSUIVIS. — UN OFFICIER FAIT DES EXCUSES A LA FOULE. — PAS DE VOITURES POUR LES GALONNÉS. — ÉTAT DE SIÈGE.

Narbonne. — Voici des détails sur les incidents qui se sont produits mercredi après-midi.

Des cuirassiers lapidés par la foule sur le boulevard Gambetta ont été sérieusement contusionnés.

Les généraux Turcas et Vandenvair, passant place de la Mairie accompagnés d'un officier d'ordonnance, ont été hués, entourés, menacés par la foule et ont dû se réfugier dans la mairie.

Au moment où ils y arrivaient, l'officier d'ordonnance eut l'idée malencontreuse de braquer son appareil photographique sur la foule. Immédiatement le tumulte redoubla, la mairie occupée militairement, faillit être envahie par la foule. L'officier dut faire des excuses et briser ses plaques photographiques.

Quelques instants après, les généraux demandèrent une voiture pour s'en aller. Au moment où ils sautaient dedans, la foule ordonna au cocher de se retirer, lui défendant, à lui et à ses collègues, de conduire les officiers.

Le cocher obéit.

L'effervescence d'instant en instant devient plus grande, M. Ferroul n'étant plus là pour calmer les esprits.

Des incidents violents paraissent probables.

Narbonne est véritablement en état de siège.

### SOUS-OFFICIER GRIÈVEMENT BLESSÉ

On téléphone qu'un maréchal des logis de cuirassiers a été grièvement blessé. Il a été transporté dans le jardin du Musée.

### ON FAIT SAUTER LES PONTS

Narbonne. — Le pont de Coursan, situé sur la voie ferrée de Narbonne à Montpellier, à sept kilomètres de Narbonne, a sauté hier matin.

L'intention des auteurs de cet attentat était évidemment d'empêcher le passage du train spécial qui devait emporter les prisonniers à Montpellier ; mais on croyait que les arrestations n'auraient lieu qu'à huit heures et le pont a sauté alors que le train spécial était passé depuis une demi-heure.

Le parquet s'est rendu à Coursan, escorté par un escadron de cuirassiers.

Il ne faut confondre cet attentat criminel avec celui qui s'est produit contre le pont de Villedaigne. Celui-ci avait pour but d'empêcher les voitures des prisonniers d'Argeliers de rejoindre le train spécial. Celui de Coursan avait pour but d'empêcher le passage de ce train.

### UN RÉGIMENT AURAIT REFUSÉ DE MARCHER

Paris. — Le bruit a couru hier après-midi à la Chambre que des symptômes d'effervescence s'étant manifestés la nuit dans un régiment du 16e corps, désigné pour coopérer au rétablissement de l'ordre, les autorités militaires avaient dû renoncer à faire marcher ce régiment.

Nous ne reproduisons que sous réserves ce bruit, dont nous n'avons pu avoir ni confirmation, ni infirmation.

### A BÉZIERS, LA FOULE S'OPPOSE AU DÉPLACEMENT DU 17e DE LIGNE

Le départ pour Agde du 17e d'infanterie, a donné lieu à divers incidents. Ce régiment devait partir dans la nuit de mardi à mercredi. Vers onze heures, une foule évaluée à 6000 personnes se massait sur l'avenue des Casernes. A minuit, l'avant-garde sortit du quartier. Une partie de la foule tenta alors de s'opposer à son passage, des femmes saisirent à la bride le cheval d'un officier.

L'avant-garde dût retourner sur ses pas et réintégrer le quartier.

On retarda donc le départ pour laisser la foule s'écouler. A deux heures du matin, 2000 personnes stationnaient encore.

A quatre heures, le 81e d'infanterie est arrivé à Béziers pour occuper la caserne laissée vacante par le départ du 17e. Une compagnie garde la sous-préfecture.